

Département
Somme

Ville de BRAY-SUR-SOMME

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 080-218001295-20260321-26_07-DE



Arrondissement
Péronne

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 26-07

Objet : Election du maire

Date convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 26/03/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 14

Le vingt et un mars deux mil vingt-six, à dix heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Blieck Dominique, doyenne du conseil.

Présents : Mmes Blieck, Bochu, Colle, Dartois, Knockaert, Richebez
Mrs Carpentier, Damay, Delplanque, Dubocage, Galland, Goblet, Laine, Wargnier
Pouvoir : Mme Leignel à Mme Colle

- ✓ Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

En vertu des articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- ✓ Monsieur Goblet Ludovic est candidat à la fonction de maire

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

- Monsieur Damay Eric et M. Delplanque Florian.

Au premier tour de scrutin secret, les deux assesseurs ont procédé au dépouillement du vote et proclamé les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 15
- à déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

A obtenu,

Monsieur Goblet Ludovic 15 Voix

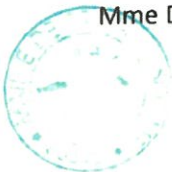
Est déclaré élu maire :

Monsieur Goblet Ludovic.

Pour extrait conforme,

La doyenne du conseil,

Mme Dominique BLIECK



Le secrétaire de séance,

M. Florian CARPENTIER



Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 26-08

Objet : Election des adjoints au maire

Date convocation : 16/03/2026

Nombre de Conseillers

Date d'affichage : 26/03/2026

En exercice : 15

Présents : 14

Le vingt et un mars deux mil vingt-six, à dix heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Goblet Ludovic, maire.

Présents : Mmes Blieck, Bochu, Colle, Dartois, Knockaert, Richebez

Mrs Carpentier, Damay, Delplanque, Dubocage, Galland, Goblet, Laine, Wagnier

Pouvoir : Mme Leignel à Mme Colle

Sous la présidence de Monsieur Ludovic Goblet, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le maire a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du code général des collectivités territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 3 adjoints.

Il souligne que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Au vu des éléments, le conseil municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L2122-4 et L2122-7-2 du code général des collectivités territoriales).

- ✓ Monsieur Laine François, Mme Bochu Dolorés et Monsieur Galland Jean-Michel sont candidats à la fonction de maire adjoint.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

- Monsieur Damay Eric et Monsieur Delplanque Florian.

Au premier tour de scrutin secret, les deux assesseurs ont procédé au dépouillement du vote et proclamé les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 15
- à déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
- reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu,

Monsieur Laine François 13 Voix

Madame Bochu Dolorés 15 Voix

Monsieur Galland Jean-Michel 15 Voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste communale Monsieur Laine François.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 080-218001295-20260321-26_08A-DE

Ils ont pris rang dans l'ordre suivant :

- ✓ Monsieur Laine François, premier adjoint au maire
- ✓ Madame Bochu Dolorés, deuxième adjointe au maire
- ✓ Monsieur Galland Jean-Michel, troisième adjoint au maire

Pour extrait conforme,

Le maire,

Ludovic GOBLET

Le secrétaire de séance,

Florian CARPENTIER